

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 06 JUILLET 2023

### Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunissait en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Danielle BISILLON, Luc BLANCHET, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Estela GARCIA, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO (à son arrivée à 19h01, sortie à 21h16 et retour à 21h20), Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET (jusqu'à son départ à 19h53), Philippe LATOUR, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Christian PAILLET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés/absents : Elham AOUN, François BOUCLY, Benjamin GASTALDELLO (avant son arrivée à 19h01), Max GAUTHIER, Jacqueline GUICHARD, Jean-Pierre LOVET, Corinne MAGNIN, Véronique SEYCHELLES.

Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET. Bernard EVRARD est remplacé par Christian PAILLET. Nicolas SOLIER est remplacé par Edith CHAMBAZ-RAMBAUD.

Pouvoirs : Valérie ARGOUD donne pouvoir à Besma CARON, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Bernard BADIN, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Chantal HUGUET donne pouvoir à Roger MARCEL (à son départ à 19h53), Frédéric LELONG donne pouvoir à Christophe BROCHARD, Ludovic LEPRETRE donne pouvoir à Philippe LATOUR, Jean-Paul PAGET donne pouvoir à Estela GARCIA, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Géraldine STIVAL donne pouvoir à José RODRIGUES.

## SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
INFORMATIONS .....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT .....	4
PROCÈS-VERBAL .....	4
DOSSIER D'APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU <sub>i</sub> OUEST .....	4
PRÉCISION A L'ORDRE DU JOUR .....	4
REVUE DE PROJETS .....	5
DÉLIBÉRATIONS .....	8
1. DIRECTION GENERALE .....	8
Direction générale.....	8
Environnement, GEMAPI .....	8
Majorité absolue.....	9
Eau et assainissement .....	9
2. RESSOURCES .....	10
Administration générale.....	10
Ressources humaines .....	11
Stratégie financière .....	12
Stratégie patrimoniale .....	13
3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL .....	13
Développement économique .....	13
Politique agricole .....	16
Urbanisme .....	16
Emploi et insertion professionnelle.....	18
Habitat .....	19
Tourisme, PDIPR .....	19
4. VIE LOCALE .....	19
Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention .....	19
Equipements culturels et sportifs .....	20
Majorité absolue.....	20
QUESTIONS DIVERSES.....	21
Prochaine réunion du Conseil communautaire .....	21
Dates des prochaines commissions communautaires .....	22
Questions diverses.....	22

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/pratique/publications/conseil-communautaire/>

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h40 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

Gilles BOURDIER donne des nouvelles de Michel MOREL, Maire de Val de Virieu, victime d'un accident cardiaque.

## APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, Le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

**43 présents et 9 pouvoirs**

## INFORMATIONS

Bernard BADIN informe de l'élection d'un nouveau maire à Belmont à la suite de la démission de Monsieur Gérard MATHAN. Il félicite Bernard EVRARD pour son élection en tant que maire. Il est également désigné conseiller communautaire titulaire.

Bernard BADIN souhaite honorer la mémoire de Monsieur Raymond COQUET, récemment décédé, maire de la commune de Granieu, et Conseiller communautaire délégué aux Grands travaux et bâtiments.

Il informe qu'une salle de réunions sera baptisée au nom de Raymond COQUET dans la Médiathèque La Traversée à Pont de Beauvoisin et dont l'inauguration a lieu le 7 juillet.

Roger MARCEL, Maire d'Aoste, prend la parole pour évoquer sa mémoire. Une minute de silence est observée.

Dans l'attente de l'élection d'un nouveau maire et conseiller communautaire, Madame Chantal HUGUET, 1<sup>ère</sup> adjointe, est désignée conseillère communautaire titulaire. Bernard BADIN lui souhaite la bienvenue.

## DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Gilles BOURDIER.

## LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
31/05/2023	2023-114	Attribution Marché C2307LU - Création et restauration de mares sur le territoire de la CCVDD
31/05/2023	2023-115	Modification de la régie de recettes Médiathèque tête de réseau
31/05/2023	2023-116	Création d'une sous-régie de recettes - Médiathèque Val de Virieu
31/05/2023	2023-117	Création d'une sous-régie de recettes - Médiathèque Pont de Beauvoisin
31/05/2023	2023-118	Suppression de la régie de recettes - Médiathèque secteur Centre des Vals du Dauphiné
31/05/2023	2023-119	Suppression de la régie de recettes - Ludothèque
13/06/2023	2023-120	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - juin 2023

## PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 mai 2023 a été envoyé avec la convocation par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 11 mai 2023.

## DOSSIER D'APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLU<sub>i</sub> OUEST

Bernard BADIN informe que le dossier est disponible sur la table au fond de la salle pour consultation par les conseillers communautaires.

Le dossier était également consultable auprès du service Urbanisme à Vals' Tech.

## PRÉCISION A L'ORDRE DU JOUR

Bernard BADIN informe de la modification du projet de délibération n°1.2 Convention-chapeau Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

Un nouveau projet de délibération a été envoyé le 30 juin, en remplacement du projet envoyé avec le rapport de synthèse, le 27 juin.

*Arrivée de Benjamin GASTALDELLO à 19h01, le quorum est modifié.*

## REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite faire part des actions menées depuis le dernier Conseil communautaire.

### ➤ ***Le projet de territoire :***

Ce travail se fait en étroite collaboration avec le Vice-président, Patrick BLANDIN. Le projet se poursuit dans le respect du calendrier annoncé. Le dernier temps de travail sur le sujet a eu lieu la semaine précédente en Conférence des maires.

Le Président remercie les élus du territoire qui ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé : les 227 réponses reçues montrent une mobilisation importante. Cela conforte dans l'importance et l'intérêt de cette démarche partagée, en associant les conseillers municipaux à la réflexion.

A partir des réponses, il partage les trois principaux atouts majoritairement désignés pour les VDD :

- Le positionnement géographique
- Le tissu économique
- Le patrimoine naturel

Il considère aussi avec importance les points faibles repérés notamment en matière de mobilité et de logement.

Lors de la Conférence des maires, en atelier de travail, il a pu être affiné 7 thématiques structurantes :

- Vivre au quotidien sur le territoire
- Entreprendre et travailler
- Se déplacer sur le territoire
- Se montrer résilient face au défi climatique
- Se loger sur le territoire
- Valoriser le patrimoine des collectivités
- Être en bonne santé sur le territoire

Il s'agissait de définir les défis prioritaires dans ces thématiques ; c'est-à-dire les enjeux sur lesquels il est impossible de ne pas apporter de réponses.

Il remercie chacun des élus pour son implication.

La suite est désormais confiée aux commissions pour un travail d'approfondissement, à partir de la rentrée.

### ➤ ***La gestion des Ressources humaines :***

Ce travail se fait en étroite collaboration avec le Vice-président, Daniel VITTE. Le Président souligne le bon état d'esprit dans lequel se sont déroulées les premières réunions du CST (Comité Social Territorial).

Le nouveau Responsable communication prendra son poste à la fin du mois de juillet. La Responsable Ressources Humaines arrivera à la fin du mois d'août.

### ➤ ***Les dossiers et projets en cours :***

Médiathèque Pont de Beauvoisin :

Le Président rappelle l'inauguration qui a lieu le lendemain.

Il informe de l'importance de proposer des équipements de qualité aux habitants du territoire.

Le succès de l'équipement est plein et entier :

- 523 personnes dès le premier jour,
- Des chiffres de fréquentation qui demeurent élevés en avoisinant les 180 personnes sur les plus gros jours d'affluence depuis l'ouverture.

#### Centre de loisirs « Les petites canailles » à La Tour du Pin :

Les nouveaux locaux sont désormais livrés et l'aménagement se finalise.

Dès que la dernière autorisation administrative manquante sera obtenue, le Club ADO pourra profiter de la structure dans l'été. Tout comme les moins de 6 ans sur quelques temps de découverte des lieux. Le centre ouvrira donc pleinement à la rentrée.

La perspective d'inauguration conduira au 15 septembre prochain pour une découverte officielle de la structure.

#### Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes :

Ce travail se fait en étroite collaboration avec le Vice-président, Laurent MICHEL. Le rapport d'observations définitif de la CRC a été reçu il y a quelques jours (ce document est toujours sous le sceau de la confidentialité).

Lors du dernier Conseil communautaire, le Président indiquait que les pistes d'amélioration ou de vigilance contenues dans le rapport provisoire n'entraient pas en contradiction avec les orientations prédéfinies par les élus. Il confirme ces propos.

Le rapport définitif évolue peu par rapport au précédent. Il se complète en soulignant favorablement les orientations prises depuis ces dernières semaines.

A ce stade, la procédure se poursuit. La collectivité dispose d'un nouveau délai d'un mois pour répondre avant de pouvoir présenter les éléments du contrôle en assemblée probablement lors du prochain Conseil communautaire de septembre.

#### Les Energies renouvelables :

Ce travail se fait en étroite collaboration avec le Vice-président, Gilles BOURDIER. La législation, à travers la loi d'accélération des énergies renouvelables, instaure de plus en plus d'obligation pour l'implantation des ENR.

A titre d'exemple, sur les bâtiments non résidentiels neufs ou lourdement rénovés (entrepôts, hôpitaux, écoles...) de plus de 500 m<sup>2</sup>, la végétalisation de la toiture devra être réalisée ou bien l'installation photovoltaïque devra occuper une partie de la toiture. Tout parking extérieur existant de plus de 1 500 m<sup>2</sup> devra être équipé de panneaux solaires sur au moins la moitié de sa surface. Avec le projet d'ombrières photovoltaïques, l'avancement du schéma directeur des ENR, les études en cours sur les réseaux de chaleur sur trois communes, les VDD sont plutôt en avance sur le sujet par rapport aux autres EPCI de l'Isère.

Aux vues des obligations réglementaires à venir et des enjeux liés à la disponibilité de l'énergie et aux fluctuations des prix récemment subis, la collectivité a tout intérêt à maintenir cette dynamique pour voir se concrétiser les projets.

Aussi, dans le cadre du travail sur le schéma directeur des ENR, un atelier a été proposé aux Maires du territoire en juin dernier. Il a permis de partager les enjeux énergétiques du territoire et surtout de prendre l'avis des communes pour identifier les zones sur lesquelles peuvent être implantés des projets d'énergies renouvelables.

Cette concertation est essentielle car les EPCI et les communes seront très prochainement sollicités par l'Etat pour désigner des zones d'accélération des énergies renouvelables. Ce n'est pas chose facile et évidente. Cet atelier a permis de bien avancer ce travail.

#### Gestion de l'eau :

Ce travail se fait en étroite collaboration avec les Vice-présidents, Frédéric LELONG et Patrick BLANDIN. La préservation de la ressource est un engagement fort du PCAET des VDD.

Cette ambition se décline dans un contexte de défi climatique, à la fois en matière d'optimisation du rendement des réseaux mais aussi sur l'importance de bien connaître l'état de notre ressource, la protéger, l'économiser.

Cette compétence est également partagée avec d'autres acteurs : l'Etat (à qui incombe les mesures d'alerte) mais aussi d'autres gestionnaires de l'eau potable sur le territoire (SYMIDEAU, SEPECC, SMERB).

La collectivité souhaite engager une démarche forte qui se déroulera en plusieurs phases autour :

- D'une part, un travail de gestion de crise en actualisant les plans d'intervention, afin d'être prêt et efficace en cas de circonstances difficiles,
- D'autre part, un travail de projection pour garantir la qualité de l'eau distribuée, garantir une production correspondant aux besoins du territoire, sécuriser l'exploitation du réseau au quotidien.

Il s'agit alors d'initier la construction d'un plan qui chiffrera la poursuite des travaux d'amélioration des réseaux et les interconnexions nécessaires.

L'enjeu est double car il s'agit de travailler sur la résilience et la maîtrise du prix de l'eau.

➤ **Les temps institutionnels :**

Bureaux communautaires :

Ils continuent d'être délocalisés. Après St Ondras, le dernier bureau s'est tenu à Chimilin.

Journée du personnel :

Ella a dû être annulée du fait du mauvais temps. La journée sera reportée au mois de septembre. Elle reste prévue sur la base de loisirs à Romagnieu.

Rencontre avec les partenaires :

Des rencontres ont eu lieu avec le Président de la Chambre d'agriculture, les sénateurs, le Conseiller régional au sujet des gares du territoire, le Vice-président du Conseil départemental sur le sujet de la fibre, et avec les présidents des EPCI voisins : une confiance et un dialogue responsable s'instaurent entre tous les acteurs avec lesquels la collectivité doit travailler.

En outre, nous prenons notre part dans les grands enjeux isérois : notamment dans le cadre du Plan de Prévention de l'Atmosphère 3 de Grenoble Alpes Dauphiné. Philippe GUERIN présidera une des commissions à l'échelle du périmètre du PPA3, il s'agit de la Commission Agriculture.

De nombreux évènements ont lieu sur le territoire : la Journée 100% Mômes, l'estival du Dauphiné, la balade de la ruralité, les cinémas plein air, les Ado'lympiades.

➤ **Les perspectives :**

Sont à l'agenda de travail de l'exécutif à la rentrée :

- Le sujet de la qualité de l'air et la volonté de lancer un diagnostic territorial en lien avec ATMO Rhône-Alpes,
- Le Plan Alimentaire Territorial avec la préparation d'un plan d'actions qui pourra être délibéré en fin d'année 2023,
- La transformation de la structure : il semble indispensable de se préparer, adapter l'organisation des services pour répondre aux projets et aux ambitions politiques,
- La préparation budgétaire 2024 à partir de la rentrée,
- Les rencontres par bassin de vie, en cours de mises en place.

### Délibérations structurantes :

- Adhésion au Pôle alimentaire,
- Liaison douce entre la gare de La Tour du Pin et la zone d'activités des Vallons avec le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1. DIRECTION GENERALE

#### Direction générale

Projet de délibération 1.1 : Avenant à la convention cadre Petites Villes de Demain Pont de Beauvoisin valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) (avec pièce jointe)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter l'avenant transformant la convention cadre Petites Villes de Demain Pont de Beauvoisin Isère et Savoie en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.2 : Convention-chapeau Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) (avec pièce jointe)

Bernard BADIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le projet de convention-chapeau Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

#### Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 1.3 : Convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38), annexée.



<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.4 : Convention de gestion et de suivi du sentier des 3 rives et des boisements concernés par les mesures compensatoires du PIDA à Aoste entre la Communauté de communes, la commune d'Aoste et le Syndicat du Haut-Rhône (SHR) (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

Roger MARCEL ajoute qu'il s'agit du renouvellement de la convention.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de gestion et de suivi des sentiers des 3 rives et des boisements concernés par les mesures compensatoires du PIDA à Aoste entre la Communauté de communes, la commune d'Aoste et le Syndicat du Haut-Rhône.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.5 : Modification du périmètre de l'Espace Naturel Sensible (ENS) du Pont du Gua à St André le Gaz (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de demander au Conseil Départemental de l'Isère l'autorisation de modifier le périmètre de l'Espace Naturel Sensible du Pont du Gua sur la commune de Saint André le Gaz.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

## **Eau et assainissement**

Projet de délibération 1.6 : Convention relative à la vente d'eau en gros par le Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC) pour l'alimentation de la ZAC de Chatanay à La Tour du Pin et l'impasse Bellerive à Saint Clair de la Tour (avec pièces jointes)

Daniel VITTE, en l'absence de Frédéric LELONG, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les deux conventions d'achat d'eau au Syndicat des Eaux de la Plaine et des Collines du Catelan (SEPECC), pour l'alimentation de la ZAC de Chatanay à La Tour du Pin et le secteur impasse Bellerive à Saint Clair de la Tour.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

## 2. RESSOURCES

### Administration générale

Projet de délibération 2.1 : Délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président - Modification n°1

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de modifier la délégation au Président, et pour la durée de son mandat, de l'ensemble des compétences énumérées dans la délibération.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.2 : Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-alimentaires – Modification n°1

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Il précise qu'il s'agit d'une mise en cohérence par rapport aux délégations, Philippe GUERIN étant Vice-président à l'agriculture.

Philippe GUERIN rappelle que Jean-Paul BONNETAIN est Président du GIP. Des projets intéressants peuvent être financés pour l'agriculture et l'agroalimentaire.

Bernard BADIN ajoute que les financements apportés par les Vals du Dauphiné sont fléchés pour des projets sur notre territoire, sur une période de 10 ans.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
- procéder au remplacement du délégué titulaire afin de représenter la Communauté de communes au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-alimentaires, les autres délégués étant inchangés.

**Délégué titulaire** : Philippe GUERIN

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Convention d'adhésion au dispositif « Référent déontologue élu » avec le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le projet de convention proposé par le Centre de Gestion de l'Isère, aux fins de désignation d'un référent déontologue élu, dans le cadre législatif et réglementaire rappelé.
- de préciser que la saisine du référent déontologue élu sera ouverte à chaque membre de l'assemblée, pour une question le concernant. Étant rappelé que le nombre de membres de l'assemblée délibérante est de 60.
- d'accepter les termes de la saisine du référent déontologue élus tels que précisés.
- de préciser que cette désignation pourra être complétée dans les prochains mois, sur proposition du CDG38, si les besoins qui apparaissent avec la montée en puissance du dispositif le justifient.
- de préciser que ce conventionnement et cette désignation prennent effet le 1<sup>er</sup> juin 2023, et qu'ils pourront être remis en cause à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au CDG38 avec un préavis de trois mois.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

## Ressources humaines

Projet de délibération 2.4 : Créations de postes – juillet 2023

Daniel VITTE informe que la Responsable Ressources Humaines arrivera le 21 août et connaît bien le monde des collectivités et la fonction RH.

Il ajoute qu'il existe une difficulté sur le recrutement du chargé de prévention. L'offre d'emploi est relancée régulièrement mais il manque de candidats correspondant au profil.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la création des postes suivants :

- 1 poste permanent d'Adjoint administratif à temps complet pour assurer les fonctions d'agent d'accueil France Services et pourvoir ainsi au remplacement d'un agent qui fait valoir ses droits à la retraite,
- 1 poste permanent d'Assistant d'enseignement artistique à temps non complet (50 %) pour assurer les fonctions de musicien intervenant dans les écoles,
- 1 poste permanent de Technicien territorial à temps complet pour assurer les fonctions de technicien Informatique,
- 1 poste permanent d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour assurer les fonctions de cuisinier,
- 1 poste permanent d'Attaché principal à temps complet pour assurer les fonctions de Directrice des ressources humaines,
- 1 poste d'Adjoint territorial du patrimoine à temps complet pour assurer les fonctions de Chargée d'accueil en médiathèque,

- 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (17h30 par semaine),
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (11h30 par semaine),
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (10h30 par semaine),
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (24h30 par semaine),
- 2 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint territorial d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 1 poste d'éducateur territorial APS principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps non complet (30h par semaine),
- 1 poste d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps non complet (28h par semaine),
- 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

***Départ de Chantal HUGUET à 19h53, le quorum est modifié. Elle donne pouvoir à Roger MARCEL.***

Projet de délibération 2.5 : Approbation de la convention de mise à disposition d'un ingénieur en prévention des risques professionnels par le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser la signature de la convention pour la mission d'inspection avec le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38).

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

### Stratégie financière

Projet de délibération 2.6 : Décision modificative n°01/2023 concernant le Budget Général et le Budget annexe de l'Eau

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.



Céline REVOL demande des précisions sur le type d'erreur de facturation au niveau du Budget de l'eau.

Laurent MICHEL répond qu'il s'agit d'une erreur administrative lors de l'établissement de la facture.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter la Décision Modificative n°01/2023 du Budget Général et du Budget annexe de l'Eau.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

### Stratégie patrimoniale

Projet de délibération 2.7 : Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation énergétique du Centre de loisirs intercommunal sans hébergement sur la commune de Torchefelon

Bernard BADIN rappelle que ce sont des travaux inscrits au budget depuis plusieurs années, mais qu'ils n'ont pas été réalisés.

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le dépôt du dossier de subvention auprès de la Sous-Préfecture de La Tour du Pin, au titre du Fonds vert, pour le projet de réhabilitation du bâtiment accueillant le Centre de Loisirs intercommunal Sans Hébergement sur la commune de Torchefelon.

**Bernard BADIN, ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.**

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

## 3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

### Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : MS8 COMPLEXE

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention allouée à la société MS8 COMPLEXE, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : DOLO PIZZA

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention allouée à la société Madame Monique GUYARD - DOLO PIZZA, dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : CHEZ PIERO'

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention allouée à la société EURL CHEZ PIERO', dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

**Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire.**

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Convention d'adhésion à l'association M TON MARCHÉ (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la signature de la convention avec l'association M TON MARCHÉ et son financement à hauteur de 1 596,58 € pour l'année 2023.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.5 : Convention de partenariat 2023-2026 entre l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat entre l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie) et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 décembre 2026 pour un montant de 700 euros par dossier financé par l'Adie avec un plafond annuel de 14 000 € maximum soit 20 dossiers maximum.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.6 : Convention d'objectifs 2021-2026 avec la ville de La Tour du Pin pour le poste de Manager de centre-ville (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Edith CHAMBAZ-RAMBAUD demande qui est le supérieur du Manager de centre-ville.

Jean-Paul BONNETAIN répond qu'il est employé par la commune de La Tour du Pin, et qu'il est sous l'autorité de la Directrice Générale des Services de La Tour du Pin. Il est également au contact des Vals du Dauphiné de la part la centralité de la ville de La Tour du Pin par rapport au bassin de consommation.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention d'objectifs 2021-2026 avec la ville de La Tour du Pin et le financement du poste de Manager de centre-ville à hauteur maximale de 14 000 € par an.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.7 : Cession du Bâtiment Entreprendre 1 sur la commune de Rochetoirin (avec pièces jointes)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accepter la cession du Bâtiment Entreprendre 1, pour un montant de 820 000,00 € H.T. à la Société PLAYGONES représentée par Messieurs BEROUUD et LOVERA, co-gérants, ou toute personne physique ou morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci.
- préciser que les frais d'actes seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

## Politique agricole

Projet de délibération 3.8 : Attribution d'une subvention à Ecout'Agri38 pour l'année 2023 (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € au profit de l'Association Ecout'Agri38 pour l'année 2023.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.9 : Bilan 2022 et adoption du programme d'actions 2023 dans le cadre de la convention cadre de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère et TerraVal'D (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le bilan 2022 et le plan d'actions 2023 dans le cadre de la convention cadre de partenariat entre la Communauté de communes, la Chambre d'Agriculture de l'Isère et TerraVal'D concernant l'animation territoriale agricole des Vals du Dauphiné.

**Philippe GUERIN ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.**

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

## Urbanisme

Projet de délibération 3.10 : Approbation de la modification n°1 du PLUi Ouest de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

**Sortie d'Estela GARCIA à 20h40 et retour à 20h45.**

**Sortie d'Edith CHAMBAZ-RAMBAUD à 20h45 et retour à 20h47.**



A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver les ajustements apportés au projet de modification n°1 du PLUi Ouest de la Communauté de communes tel qu'il est joint en annexe de la délibération.
- d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Ouest) de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.11 : Renouvellement de la convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Isère dans le cadre des permanences de l'architecte conseil sur le territoire des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le renouvellement de la Convention avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Isère dans le cadre des permanences de l'architecte conseil sur le territoire des Vals du Dauphiné.
- d'approuver le contenu de la convention de consultance architectural.
- d'approuver le contenu du contrat de mission de l'Architecte-Conseiller.
- d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, le contrat de mission avec l'Architecte-Conseiller du CAUE de l'Isère pour mettre en œuvre l'objet de ladite délibération.
- d'autoriser le Président à solliciter la subvention pour la prestation de consultance architecturale.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.12 : Convention opérationnelle sur « l'îlot de la superette » entre l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Saint Victor de Cessieu (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu de la convention opérationnelle portant sur « l'îlot de la Superette » à Saint Victor de Cessieu entre l'EPORA, la commune de Saint Victor de Cessieu et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.13 : Délégation du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) pour la commune de Saint Victor de Cessieu

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, à déléguer l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre de la convention opérationnelle sis sur la commune de Saint Victor de Cessieu à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au Code de l'Urbanisme, dans les conditions suivantes :

- Déléataire : Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) ;
- Périmètre : périmètre de la convention opérationnelle annexé à la présente délibération.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.14 : Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, la commune des Abrets en Dauphiné et la société « VYVRIMMO » (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le contenu et le périmètre de la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune des Abrets en Dauphiné, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la société « VYVRIMMO », tels qu'annexés à la délibération.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

### **Emploi et insertion professionnelle**

Projet de délibération 3.15 : Attribution d'une subvention pour l'organisation du forum des métiers et de l'orientation 2023

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à la MFR Le Village à Saint André le Gaz pour l'organisation du forum des métiers et de l'orientation 2023.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

## Habitat

Projet de délibération 3.16 : SOLIHA Bâtitteur de Logement d'Insertion Rhône-Alpes : subvention pour la création de 5 logements à loyer plafonné dans l'Ancien Hospice à Saint Albin de Vaulserre (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Cédric MILANI prend la parole et précise qu'il s'agit du projet de mandat de la commune. La commune reste propriétaire du bâtiment pour mettre en place un bail emphytéotique d'une durée de 45 ans. Le bâtiment revient à la commune au-delà des 45 ans, dans le bon état d'usage.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'attribuer une subvention d'un montant total de 50 000 € à l'opérateur de maîtrise d'ouvrage d'insertion SOLIHA BLI Rhône Alpes pour la création de cinq logements à loyer plafonné dans l'ancien Hospice de Saint Albin de Vaulserre. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

**Cédric MILANI ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire.**

VOTE	Majorité absolue
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

## Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 3.17 : Convention de partenariat 2023 entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'Office de tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat 2023 entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'Office de tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

## 4. VIE LOCALE

### Petite enfance, enfance, jeunesse, prévention

Projet de délibération 4.1 : Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 (avec pièce jointe)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

**Sortie de Benjamin GASTALDELLO à 21h16, le quorum est modifié.**

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, la Caisse d'allocation familiales et l'ensemble de ses partenaires sur la période 2023-2027.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

***Retour de Benjamin GASTALDELLO à 21h20, le quorum est modifié.***

Projet de délibération 4.2 : Subvention 2023-2027 : ajustement du Bonus territoire pour les partenaires associatifs de la petite enfance (avec pièces jointes)

Michel SERRANO présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter :

- le principe de verser la différence entre la prestation Cej et le Bonus territoire aux associations, selon les conditions énoncées dans la délibération.
- les termes de la convention annexée à la présente.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

### **Equipements culturels et sportifs**

Projet de délibération 4.3 : Réseau des médiathèques : tarifs d'adhésion et modalités de prêt

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver les nouveaux tarifs d'adhésion et modalités de prêt à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023.
- de transmettre la délibération aux communes concernées afin que les nouveaux tarifs soient approuvés par les Conseils municipaux.
- de transmettre la délibération aux associations concernées afin que les nouveaux tarifs soient approuvés par un procès-verbal.

<b>VOTE</b>	<b>Majorité absolue</b>
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Michel SERRANO précise qu'il s'agit d'un avantage conséquent pour les moins de 18 ans de bénéficier de la gratuité d'emprunt des livres.

Projet de délibération 4.4 : Convention de coopération relative au développement de la lecture publique entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les termes de la convention de coopération relative au développement de la lecture publique entre la Communauté de communes et le Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.5 : Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la commune de Pont de Beauvoisin Savoie relative au développement de la Médiathèque Tête de Réseau de Pont de Beauvoisin Isère (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

Céline REVOL indique qu'il s'agit d'une très bonne idée, mais qu'il est dommage que cela n'a pas été pas anticipé pour le financement de l'investissement de la Médiathèque.

Philippe LATOUR indique que la commune de Pont de Beauvoisin Savoie participe à hauteur de 2€ par habitant au fonds documentaire du réseau des Médiathèques. Il ne s'agit pas d'investissement, mais cela va être récupéré sur le fonctionnement.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver les termes de la convention entre la Communauté de communes et la commune de Pont de Beauvoisin Savoie relative au développement de la Médiathèque Tête de Réseau Pont de Beauvoisin Isère.

VOTE	Majorité absolue
Pour	53
Contre	0
Abstention	0

## QUESTIONS DIVERSES

### Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

**Le jeudi 21 septembre 2023 à 18h30**

## Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Environnement, GEMAPI, collecte et recyclage des déchets	Lundi 11 septembre	18h00	Mairie de Faverges de la Tour
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 12 septembre	18h00	Lieu à déterminer
Développement durable et Mobilités	Mardi 12 septembre	18h00	Mairie de Biol
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 13 septembre	18h00	Siège-Salle du Conseil
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 18 septembre	18h30	Siège-Salle du Conseil
Urbanisme et habitat	Mardi 19 septembre	18h00	Siège-Salle du Conseil
<b>AUTRES</b>			
Conférence des Maires	Jeudi 14 septembre	18h00	Siège-Salle du Conseil

Bernard BADIN rappelle que l'inauguration de la Médiathèque La Traversée à Pont de Beauvoisin se tient le lendemain, le vendredi 7 juillet à 10h30.

Joëlle BATTIER précise qu'il est dommage que l'inauguration se tienne un vendredi, pour les élus qui travaillent.

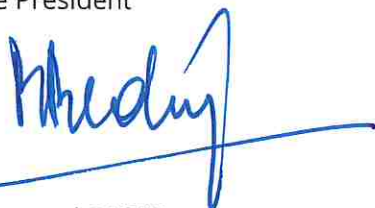
## Questions diverses

La séance est levée à 21h35.

*Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 21 SEP. 2023*

*Publié le 22 SEP. 2023*

Le Président



Bernard BADIN

Le secrétaire de séance



Gilles BOURDIER